

QUAND LA RAGE SÉVISSAIT DANS LE SUD DU PAYS TOULOUSAIN À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Par Jean-Luc LAFFONT*

*Maître de conférences en Histoire moderne

Centre de Recherches sur les Sociétés et Environnements Méditerranéens (CRESEM), EA 2984

Université de Perpignan-Via Domitia, Département d'Histoire, Faculté des LSH

52, avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan cedex

jean-l.laffont@wanadoo.fr

Résumé :

Un nouvel état des connaissances sur l'épidémie de rage qui a sévi en France dans le courant de la seconde moitié du XVIII^e siècle focalisé sur le sud du pays Toulousain (ou Bas-Comminges) à la veille de la Révolution permet, grâce à l'apport de nouveaux matériaux documentaires, de constater que cette zone fut la partie du Midi toulousain la plus précocement touchée, la plus largement et la plus durablement infestée entre 1778 et 1786, quoique de façon sporadique, par le mal hydrophobique. Ce dernier effraya les populations tout en suscitant des réactions rapides de la part des pouvoirs publics, dont l'efficacité reste cependant impossible à déterminer.

Mots-clés : *rage, chiens, loups, vétérinaires, Toulouse, Haute-Garonne, Comminges, XVIII^e siècle*

Title: *When rabies stroke in the south of Toulouse area before the French Revolution*

Summary:

A new current knowledge on the rabies epidemic that stroke France during the second half of the XVIIIth century in the south of Toulouse area (or Bas-Comminges area) before the French Revolution allows, thanks to new documents, to certify that this area was the first one to be affected in a widespread and lasting way between 1778 and 1786, although it was sporadically affected by "hydrophobia". The latter frightened the population and set off quick responses from public authorities for which the effectiveness is yet not ascertained.

Key words: *rabies, dogs, wolves, veterinary, Toulouse, Haute-Garonne, Comminges, XVIIIth century*

Depuis quelques années, l'historiographie française connaît un renouveau pour tout ce qui touche l'animal, espèces et époques confondues. Cette dynamique a cependant laissé de côté la rage, si ce n'est celle du loup, espèce revenue sous les feux de l'actualité. Il existe effectivement une distorsion entre la terreur qu'engendrait cette maladie¹ avant l'invention du vaccin de Pasteur (1885) et la relative indigence des sources et des travaux contingents à son histoire². À cela,

plusieurs explications peuvent être proposées. D'abord un ouvrage de synthèse a fait date, qui a quelque peu découragé les initiatives, l'*Histoire de la Rage, Cave Canem*³ de Jean Théodoridès (1926-2000). Précisons que ce livre n'est que la partie émergée de l'abondante production d'articles consacrés par l'auteur au passé de la maladie. D'autre part le sujet a relevé longtemps de l'histoire médicale⁴, ce qui explique la

³ THÉODORIDÈS, 1986.

⁴ Ainsi Joël Coste a-t-il pu observer – à propos des XVIII^e et XIX^e siècles – que « *malgré le nombre relativement faible de cas avérés, l'hydrophobie (...) semble partout* », COSTE, 2002, p. 326.

¹ Par exemple : GRMEK, 1994, p. 497.

² Pour un état de la question, BLANCOU, 2000, p. 199-228 ; à réactualiser avec KING et al., 2008.

prépondérance accordée à l'étude des remèdes antirabiques⁵. Enfin, outre l'inévitable déperdition des documents due au temps, le caractère hétérogène et la grande dispersion des sources anciennes représentent un obstacle majeur à la recherche concernant ce sujet⁶.

Une récente enquête sur la question canine à Toulouse⁷ nous a conduit à reconsidérer l'essai de synthèse que nous avons consacré à la rage dans le Midi toulousain sous l'Ancien Régime il y a une quinzaine d'années⁸ et à l'actualiser grâce aux documents inédits accumulés entre-temps. Nous soulignerons ainsi l'emprise de la maladie sur la partie occidentale du Bas-Comminges (zone qui englobe le centre et le sud-ouest de l'actuel département de Haute-Garonne) entre 1778 et 1786.

Inquiétude de l'administration et du monde médical

Début 1770, le gouvernement, inquiet des proportions prises par la rage dans le royaume, problème reconnu par les instances médicales depuis une dizaine d'années⁹, s'avise d'adresser à l'intendant du Languedoc des exemplaires des *Essais antihydrophobiques* de Baudot, médecin à la Charité-sur-Loire¹⁰, pour les diffuser dans la généralité. Les médecins et quelques édiles de Toulouse prennent conscience des dangers que fait alors courir la maladie dans le Bas-

Languedoc et le Bas-Quercy¹¹. Non seulement l'épidémie approche la capitale languedocienne mais elle tend à l'encercler. François Mazars de Cazèles, praticien de Bédarieux et important contributeur de la médecine toulousaine¹², communique plusieurs mémoires sur la question à l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de la ville¹³, laquelle a déjà primé, en 1749, une dissertation de François Boissier de Sauvages¹⁴.

Si la rage agite certains esprits, elle n'inquiète pas le plus grand nombre. Le danger se précise pourtant. En septembre 1774, les loups perturbent assez la petite communauté de Saint-Thomas¹⁵ pour décider les consuls à une campagne d'empoisonnements¹⁶. On ignore si les animaux étaient enragés et quels furent les résultats de ces velléités d'éradication, mais on peut y voir un signe avant-coureur de ce qui surviendra bientôt dans le pays toulousain¹⁷.

1778. Premières alarmes

La rage se manifeste d'abord à Rieumes en 1778¹⁸. Le maire de ce gros bourg réunit les habitants en assemblée pour faire face à « *la multitude des loups acharnés ou enragés qui se sont répandus dans la forêt de cette ville et autres circonvoisines*¹⁹ ». Leurs attaques multipliées révèlent la vulnérabilité des hommes les plus vigoureux et les mieux armés. L'alarme atteint

⁵ Il est vrai, soulignait Jean THÉODORIDÈS (1975, p. 523), qu'« *il y a peu de maladie pour lesquelles on ait proposé autant de remèdes* ». Voir aussi THÉODORIDÈS, 1981.

⁶ Comme l'a relevé Hervé Bazin, « *on possède un certain nombre de récits de cas de rage du XVIII^e siècle, souvent bien documentés, mais qui n'informent pas sur la situation générale de la rage, en France ou ailleurs (...). Les données sont meilleures pour la deuxième partie du XIX^e siècle mais elles sont encore très parcellaires* » (BAZIN, 2007, p. 117).

⁷ LAFFONT, 2015b.

⁸ LAFFONT, 1999a.

⁹ Voir notamment le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc.* qui rendait compte des progrès de l'épidémie et, surtout, des types de traitements expérimentés avec plus ou moins de bonheur. Par exemple : HOIN, 1761.

¹⁰ Arch. dép. Hérault, C 1910, pièce 38.

¹¹ Une battue contre les chiens errants fut faite dans les environs de Négrepelisse (actuel Tarn-et-Garonne) entre les 2 et 4 mars 1770. SALDUCCI, 2003, p. 81.

¹² FOUCAULT, 2010 ; LAFFONT, 1999b.

¹³ Documents conservés aux archives de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, reproduits in CHICHERY, 2003, p. 257-260.

¹⁴ BOISSIER DE SAUVAGES, 1770 ; THÉODORIDÈS, 1973, p. 381 ; DULIEU, 1969.

¹⁵ Petit village du Savès, dans l'actuel canton de Saint-Lys (Haute-Garonne).

¹⁶ LESTRADE, 1906, p. 237.

¹⁷ Parmi maints témoignages : ANDRY, 1777-1778.

¹⁸ Commune située à 40 km au sud-ouest de Toulouse, dans l'actuel département de la Haute-Garonne.

¹⁹ GAULÉJAC de, 1975.

son comble lorsque se multiplient les indices de rage parmi ces animaux :

« Le sieur de Papus ayant été prié par Madame la marquise de Lastronques de lui procurer la matrice d'une louve pour certains remèdes la fit éventrer, et chargea le sieur Campistrout, chirurgien de cette ville, de tirer la matrice susdite du corps de cet animal, auquel il trouva les intestins totalement vides d'aliments et d'excréments, et par les hurlements effroyables que ces animaux font dans les forêts, s'entrebattant et déchirant entre eux, ce qui paraît par les poils arrachés et les pièces de chair qu'ils se sont enlevées entre eux. D'où les gens connaisseurs concluent que ces animaux ou une bonne partie d'entre eux sont enragés (...)»²⁰ . »

Par mesure exceptionnelle, l'intendant offre à la communauté vingt fusils pour faire face au péril. Au début de 1779, on compte faire participer à des battues une dizaine de villages alentour²¹ afin de tuer ces loups dangereux et donner « promptement remède a un si grand mal²² ». On ignore les résultats de la mobilisation villageoise mais il est clair qu'elle ne suffit pas à enrayer la propagation. Bientôt ce sont des chiens errants qui répandent le virus.

1780. Sept enfants contaminés

En 1780, un nouveau foyer d'infection se manifeste en Volvestre. On rapporte, fin octobre à Montesquieu-Volvestre, qu'un chien enragé « se jeta sur sept enfants, qu'il mordit cruellement »²³. Le chanoine archidiacre de l'église métropolitaine de Toulouse, M. Daldeguier, prend sur lui de faire conduire les victimes à l'hôpital toulousain de La Grave pour les faire soigner par MM. Depeyre, médecin, et Larrey, chirurgien²⁴. Le traitement est couronné de succès, du moins s'empresse-t-on de le croire.

Jugeant que « cette cure intéresse trop le public, pour ne pas mériter un plus grand détail, et ne pas rendre à MM. Depeyre et Larrey la justice qui leur est due, en mettant au jour la manière éclairée dont ils se sont conduits dans le traitement de cette maladie », Baour consigne ce qui suit dans son journal :

« Ces enfans furent à peine arrivés à l'Hôpital que M. Larrey, guidé par sa propre expérience, et par les conseils de M. Depeyre, tâcha d'attirer au-dehors le virus hydrophobique, et l'empêcher de pénétrer dans la masse du sang, en appliquant un Cautere actuel (au fer rouge) sur la morsure ; cela donna lieu à une suppuration qui s'est soutenue pendant une longue partie du traitement, à l'aide de la pierre infernale, dont M. Larrey s'est servi plusieurs fois. Ce moyen, quoique très-utile dans le premier tems, doit être secondé. En conséquence après les remèdes ordinaires on eut recours au Mercure. Les frictions, le Sublimé Corrosif, administrés avec toute la sagesse possible à ces foibles enfans, tempérés par l'usage du Lait, des Bains, des Juleps, des Gargarismes, n'ont été suivis d'aucun symptôme. La salivation, qui a commencé à s'établir au bout de trente jours, s'est soutenue quelques tems, et les malades très bien remis, ont quitté l'Hôpital le 10 de décembre y étant entrés le premier de novembre. Le virus hydrophobique a été comme étouffé ou chassé au-dehors par un traitement si bien dirigé ; et les personnes qui ont concouru à cette cure, ont eu la douce satisfaction, au bout d'une quarantaine de jours, de ramener la joie dans le sein de deux familles éplorées, en leur rendant sept enfans

²⁰ *Ibid.*, p. 84.

²¹ Soit : Beaufort, Lespèrès, La Hage, Forgues, Mongras, Savères, Labastide Feuillant, Gratens, Poucharramet et Saint-Jean du dit Poucharramet.

²² CHICHERY, 2003, p. 260.

²³ *Affiches et annonces de Toulouse et du Haut-Languedoc*, mercredi 17 janvier 1781, n° 3, p. 10-11.

²⁴ Il s'agit d'Alexis Larrey, oncle du célèbre baron Dominique Larrey (1766-1842), chirurgien de la Garde de l'Empereur. Alexis avait été promu chirurgien-major de l'hôpital Saint-Joseph de La Grave le 19 mars 1778. SOUBIRAN, 1966, p. 12.

*chérés, qui depuis cette époque jouissent d'une très-bonne santé*²⁵ ».

L'auteur, comme pour attester la véracité de l'heureux dénouement, ajoute la liste des jeunes miraculés²⁶. Sachant les liens étroits entre la presse régionale du temps et les pouvoirs publics²⁷, on devine l'intendance derrière cette prose rassurante.

Malgré la publicité dont il est l'objet, le fait divers ne paraît ni inquiéter ni même intéresser les Toulousains²⁸. Sans doute pense-t-on le

problème résolu une fois éliminé le chien enragé, d'autant qu'on semble pouvoir « guérir » la maladie. Il faut déchanter. Un nouveau cas se déclare quelques mois plus tard à Toulouse même.

1781. Un chien enragé dans les rues de Toulouse

Fin mars 1781, les *Affiches et Annonces de Toulouse et du Haut-Languedoc* rapportent qu'une

« grosse chienne, ou chien enragé répandit (...) l'allarme dans cette ville : en entrant par la porte de St. Étienne il mordit plusieurs chiens, et fondit sur un troupeau de cochons. On assure même qu'il mordit un petit enfant : plusieurs personnes s'en aperçurent, et le coururent armés de fourches et de batons : le chien suivit les dehors de la ville, entra par la porte de Matabiau, traversa la Place Royale²⁹, et enfila la rue de St. Rome, toujours suivi par les paysans qui attiroient après eux beaucoup de monde : les gens s'enfermoient pour ne pas devenir les victimes de sa fureur : un soldat de recrue, qui se trouva devant notre maison, vit le chien, prêt à se lancer sur lui ; mais ayant dans l'instant tiré son épée, il la lui plongea dans la gueule : l'animal ne tomba point sous ce coup mais il expira à deux cent pas de là (...)»³⁰.

On devine sans peine l'émotion causée par cette course folle d'autant que l'animal en a contaminé d'autres. La rage rôde désormais dans la ville.

Les capitouls réagissent énergiquement. Le procès-verbal dressé, on fait examiner la bête avant de l'enterrer à quatre pieds sous terre. Le 28 mars, une ordonnance de police³¹ ordonne que

« tous les cochons mordus seront tués, ainsi que les chiens de bouchers dont il est fait mention dans ledit procès-verbal ; défend aux particuliers de laisser vaguer aucuns chiens dans les rues³², et ordonne aux détachemens de la compagnie du guet, de tuer tous ceux qui ne seroient point connus³³ ».

²⁵ *Affiches et annonces de Toulouse et du Haut-Languedoc*, mercredi 17 janvier 1781, n° 3, p. 10-11. Rappelons qu'aucun traitement n'eut d'efficacité avant celui qu'inventa Pasteur, encore que sa méthode, préventive, n'ait eu aucun effet sur la rage déclarée. La thérapeutique mise en œuvre ici se fonde sur l'élimination des substances morbides par divers émonctoires, « portes de sortie » de l'organisme pour les substances nocives : la peau, brûlée par le cautère ou le sublimé corrosif (HgCl₂), fournit une suppuration prétendue salutaire ; les ulcères buccaux causés par l'intoxication au mercure font émettre une salive abondante. Ainsi le « virus », c'est-à-dire le poison, est-il chassé du corps. L'absence de rage clinique pendant les cinq semaines d'observation suggère trois possibilités : 1° Le foyer de morsure a été détruit précocement au fer rouge. 2° Les symptômes – mortels – se seraient manifestés après une incubation plus longue, ce que le texte semble infirmer. 3° Les morsures n'ont pas été contaminantes, par pénétration à travers des vêtements essuyant les crocs, ou sur des régions peu innervées, éventualités à exclure également vu la localisation des lésions (cf. note suivante).

²⁶ Soit : « Jean Rocq, âgé de huit ans, mordu à la main gauche ; Raymond Rocq, âgé de douze ans, mordu au talon ; Jean Rocq, âgé de neuf ans, mordu à la partie supérieure du pied ; Toinette Rocq, âgée de quatorze ans, mordue à la main droite ; Marie Rocq, âgée de huit ans, mordue à la jambe ; Bernarde Rocq, âgée de six ans, mordue à la lèvre supérieure ; Bernarde Rocq, âgée de quatre ans, mordue au doigt du milieu de la main gauche ».

²⁷ ADAM, 1998.

²⁸ Si l'on en juge d'après le silence du chroniqueur toulousain Pierre Barthès (LAMOUEZÈLE, 1981). Nous avons aussi cherché en vain trace de cet événement dans les sources locales (notamment la correspondance des subdélégués de Toulouse et de Rieux) et la bibliographie locale.

²⁹ Actuelle place du Capitole.

³⁰ *Affiches, Annonces, etc. de Toulouse et du Haut-Languedoc*, mercredi 4 avril 1781, n° 14, p. 54.

³¹ Arch. mun. Toulouse, BB 163, f° 14v. 28 mars 1781, *Ordonnance concernant les chiens*.

³² Les contrevenants étaient de plus menacés d'une amende de 50 livres. *Ibid.*

³³ *Affiches, Annonces, etc. de Toulouse et du Haut-Languedoc*, mercredi 4 avril 1781, n° 14, p. 54.

Aucun document ne renseigne encore sur l'efficacité de cette décision.

Du printemps 1781 à celui de l'année 1785, le mal hydrophobique semble marquer une pause, à l'exception d'un accès ponctuel aux environs de Gaillac³⁴. Toutefois la crainte subsiste. En témoignage, dans les *Affiches de Toulouse et du Haut-Languedoc*, la publication de l'annonce suivante : « *La Société royale de Médecine dans sa séance publique tenue au Louvre le 11 mars 1783* » propose un prix de 1 200 livres aux mémoires qui répondront à la question déjà mise au concours en 1778, « *Déterminer quel est le meilleur traitement de la Rage* ». Outre la mention des trois travaux récompensés et celle du prochain prix (sur une toute autre question), l'article reprend l'appel de la Société parisienne :

« *La Société invite les médecins et chirurgiens à continuer leurs recherches, et à multiplier leurs expériences sur la nature, la communication et le traitement de la Rage, soit dans l'homme, soit dans les animaux de différentes espèces. Il serait important de déterminer si elle communique aux animaux ruminans³⁵, comme on l'a dit ; il suffirait d'avoir un chien hydrophobe pour pouvoir, comme avec toutes les précautions que la prudence exige, multiplier ses essais et rechercher comment et par quelle voie cette contagion se propage le plus promptement et le plus sûrement d'un individu à un autre. La compagnie est dans l'intention de distribuer des Médailles aux auteurs des mémoires qui contiendront des faits nouveaux, intéressans et bien constatés, relativement à cette maladie³⁶.* »

On est donc loin du « bulletin de victoire » proclamé trois ans plus tôt par Baour. Le corps médical s'avoue totalement démuné devant une maladie impossible à juguler, conviction que partagent les pouvoirs publics³⁷. Pour autant, le souhait émis en 1780 par le lieutenant de police

de Paris Jean-Charles-Pierre Le Noir, de créer « *dans cinq ou six villes du royaume de France et dans les principales villes des autres pays étrangers (...)*³⁸ » un établissement hospitalier dédié au seul traitement de la rage, n'a aucun écho dans le Midi Toulousain où les hôpitaux peinent déjà à remplir leur mission.

La contagion de 1785

C'est en Bas-Comminges que réapparaît la maladie. Début mars 1785, on avertit M. Vigier, subdélégué de Rieux, de l'existence de chiens enragés dans son département. Il s'empresse d'écrire aux consuls des communautés concernées afin qu'ils l'informent sans tarder de la situation et prennent toutes les mesures pour empêcher le mal de se répandre³⁹. Le 17 mars, il transmet à son intendant les informations recueillies à propos

« *des chiens enragés qui couroient dans les campagnes et qui avoient mordus des personnes et des animaux :*

Tout ce que j'ai appris de bien positif a cet egard, c'est que dans la communauté de St Elix⁴⁰, un forgeron qui étoit devant sa porte, fut mordu par un gros chien, a la main, que de suite le chirurgien du lieu, luy coupa, aussi legerement qu'il peut, la partie qui avoit été mordue, et y passa un fer chaud pour éviter que le venin de la rage ne s'insinüat dans le sang⁴¹ ; cet homme est assés tranquille, et le chirurgien qui le soigne me dit qu'il croyoit que cet evenement n'aurait pas de suite.

J'ai appris, aussi, qu'a Berat le cheval du curé du lieu a été mordu par un chien enragé, et que ce cheval est réelemment mort enragé, trois ou quatre jours

³⁴ BEZIAT, CHABBERT, 1977, p. 39.

³⁵ Il est surprenant que la contamination des ruminants fasse encore question.

³⁶ *Affiches, Annonces, etc. de Toulouse et du Haut-Languedoc* n° du 23 avril 1783, p. 71.

³⁷ Ainsi, dans la lettre qu'il écrivit le 30 septembre 1786 à M. de Calonne, l'intendant de Languedoc ne se privait pas de lui marquer : « *Il seroit bien à desirer, M^r, que la Société Royale de Médecine de Paris s'occupât à trouver des remedes plus efficaces que ceux qui ont été indiqués jusqu'à present, et qui ont été inutilement mis en usage (...).* » Arch. dép. Hérault, C 1910, pièce 3.

³⁸ LE NOIR, *Détails sur quelques établissements de la ville de Paris demandé par Sa Majesté Impériale la reine de Hongrie à M. Le Noir, conseiller du roi, lieutenant général de police*. P., 1780, p. 28-29, cité par THÉODORIDÈS, 1982, p. 114.

³⁹ Arch. dép. Hérault, C 6835, pièce 139. 15 mars 1785. Rieux. *Copie de la lettre écrite par M. Vigier, subdélégué de Rieux, aux consuls de certaines communautés de son département.*

⁴⁰ Aujourd'hui Saint-Élix-le-Château (Haute-Garonne).

⁴¹ Répétons que, bien pratiquée, la destruction précoce du foyer de morsure, par excision chirurgicale ou cautérisation, prévenait la rage.

après⁴². Ces deux faits sont positivement vrais, mais on m'en a raconté d'autres auxquels je n'ai ajouté aucune foy, n'en ayant pas été instruit d'une manière sure (...). »

Et le subdélégué de préciser :

« Comme depuis les lettres que j'ai écrites, je n'entends pas parler de ces événements, et qu'en outre aucun consul ne m'a encore répondu, il y a lieu de presumer, que cet événement n'aura peut être plus de suites, surtout si les consuls ont l'attention de faire attacher, dans leurs juridictions, les chiens qu'on peut suspecter avoir été mordus (...) »⁴³.

Quelques jours plus tard, il confirme le retour au calme : on ne voit plus de chiens enragés dans son département⁴⁴.

En réalité la maladie s'est rapidement déplacée vers l'ouest, ce qui conduit l'intendant de la généralité d'Auch, Jean-Jacques Fournier de Lachapelle, à promulguer le 14 mai 1785 une ordonnance portant défense « à tous les propriétaires des chiens de les laisser vaguer sous peine d'amende⁴⁵ ». Quelques mois plus tard, à l'extrême fin de l'année, le mal reflue à l'est. C'est au tour de la municipalité de l'Isle-en-Dodon de déplorer des cas⁴⁶. Comme le souligne le procureur du roi Dominique Pagan, un chien

enragé a récemment mordu une infinité d'autres chiens, cochons et même des personnes. Si certains maîtres, dit-il, prennent l'initiative d'abattre leurs propres animaux victimes de contamination, de ceux qui ont été mordus « le plus grand nombre, vaguent encore impunément, inspirant de la frayeur à tout les citoyens ». Faisant droit à ses réquisitions, les magistrats municipaux promulguent le 30 décembre une ordonnance de police enjoignant à quiconque

« de tenir leurs chiens à l'attache ou enfermés, les cochons avec un gardien, avec défenses de laisser vaguer les premier dans les rues ou à la campagne pendant le jour ou durant la nuit ; ordonnons aux valets de ville et soldats de la patrouille de tuer tous ceux qu'ils trouveront errants sauf les chiens qui seront muselés ou conduits par leur maître⁴⁷ ».

Chose rare en matière de prophylaxie, ils vont jusqu'à condamner à cent sous d'amende « tous ceux qui se plaindront de ce que on aura tué leur dit chien⁴⁸ ».

1786. Retour au calme

L'inquiétude suscitée par les attaques de chiens enragés ne sera qu'un feu de paille. Dès le début de l'année 1786 il n'en est plus question dans le Bas-Comminges, ni plus généralement dans le Midi toulousain. Pour des raisons qu'on ignore – rien ne permettant d'apprécier l'efficacité des mesures prophylactiques officielles – on constate que la rage reprend sa diffusion en 1786. Le dépouillement des archives de l'intendance de Languedoc établit que des loups enragés sèment çà et là les foyers d'infection, entraînant le décès de plusieurs personnes : à Montech et Saint-Porquier (diocèse de Montauban), à Mazamet, dans les diocèses d'Albi (paroisses de Cambon, Villefranche, Mouzieys et Saint-Lary), de Castres et de Mende (paroisse de Saint-Jean La Fouillouse), ainsi qu'en Gascogne. Le 24 juillet 1786, le subdélégué de Lectoure avertit l'intendant d'Auch qu'un chien enragé a mordu des congénères ainsi qu'un bœuf dans la paroisse de Roquefort, et qu'il a ordonné à « un élève de l'école vétérinaire de donner des remèdes

⁴² Même une morsure à la tête ne saurait être suivie de rage clinique en si peu de temps. Chez le cheval comme chez le chien la durée moyenne d'incubation est de 15 à 60 jours. Elle excède 3 mois dans 15 % des cas. Autrement, la rage déclarée prend au moins trois jours pour tuer l'animal. NOCARD, LECLAINCHE, 1903, t. 2, p. 469.

⁴³ Arch. dép. Hérault, C 6835, pièce 138. 17 mars 1785. Rieux. Lettre de M. Vigier, subdélégué, à l'intendant. À condition que personne ne passe à leur portée, la mise à l'attache des chiens mordus pendant toute la durée de l'incubation rabique et jusqu'à leur éventuel décès, est une méthode efficace. Encore faut-il qu'elle se prolonge suffisamment. Il est peu probable que les chiens soient restés à la chaîne 60 jours, ce qui représente déjà un minimum dangereux.

⁴⁴ Arch. dép. Hérault, C 6835, pièce 136. 21 mars 1785. Rieux. Lettre de M. Vigier à l'intendant.

⁴⁵ Arch. dép. Gers, C 28.

⁴⁶ D'après : Arch. mun. l'Isle-en-Dodon, D 7. 30 décembre 1785. Délibération du consulat de l'Isle-en-Dodon. Actuel chef-lieu de canton, situé à 70 km au sud-ouest de Toulouse, dans le département de la Haute-Garonne et limitrophe de celui du Gers.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Ibid.

*preservatifs*⁴⁹ aux bœufs et vaches qui restent dans cette grange » de la métairie supposée infectée ; et le subdélégué de demander à son supérieur de bien vouloir

« rendre une ordonnance afin que les propriétaires ne laissent point vaguer leurs chiens en ordonnant aux consuls d'y tenir la main. Leur indolence exige que vous leur infligiez une peine s'il est prouvé qu'il y ait de leur faute à remplir vos intentions⁵⁰ ».

Après 1786, la rage semble disparaître de l'aire languedocienne, et plus particulièrement du Comminges. Pour autant, quelques années plus tard, en 1791, les problèmes causés par des « loups dangereux »⁵¹ et les chiens errants persistent dans le Midi Toulousain⁵².

Résultats supplémentaires

Les pièces du dossier qu'on vient de présenter ne permettent pas seulement de compléter la géographie et la chronologie des accès de rage dans cette partie du Sud-Ouest à la veille de la Révolution. On y glane, en plus, une poignée d'informations inédites sur de menus aspects de la vie quotidienne en Bas-Comminges.

D'abord la présence de « gros chiens », servant probablement plus à la surveillance des

biens, des personnes et/ou du bétail qu'à la chasse, laisse à penser que la mode de tels animaux, attestée auparavant à Toulouse, avait gagné les campagnes environnantes à la fin des années 1770. Force est de souligner la rapidité de cette propagation, dans des limites spatiales qui restent à déterminer. S'ajoute l'occurrence notable de chevaux, dont on sait par ailleurs qu'ils étaient encore peu répandus dans cette partie de la France méridionale, au point d'être tenus pour un signe extérieur de richesse. Emergent donc ici, à la fin de l'Ancien Régime, des rapports inédits entre l'homme et les espèces domestiques.

Dans un tout autre registre, on relève l'existence d'une garde bourgeoise à l'Isle-en-Dodon dont c'est, à ce jour, la seule mention connue. Ces milices ayant connu en France méridionale un regain d'activité à la fin du XVIII^e siècle, le fait ne serait pas remarquable s'il ne s'agissait, comme certains chefs-lieux de châtelainies, de cités comptant à peine plus de mille habitants, de quoi corroborer les aspirations sécuritaires d'une société qui se sentait menacée. Voilà qui donne à la rage un intérêt particulier en cette période prérévolutionnaire.

Chirurgiens, vétérinaires et guérisseurs populaires

On peut enfin verser au dossier de l'encadrement et du savoir médical des campagnes au XVIII^e siècle la présence, dans un petit village tel que Saint-Élix, d'un chirurgien maîtrisant la cautérisation des morsures au fer rouge « pour éviter que le venin de la rage ne s'insinuat dans le sang » et qui bénéficiait de la pleine confiance du subdélégué. D'autre part, il n'est pas inintéressant de relever qu'à une époque où les pouvoirs publics se montraient vigilants à l'égard des guérisseurs de tous poils, il n'en est jamais fait mention dans nos documents⁵³, pas plus d'ailleurs que de « remèdes secrets »

⁴⁹ *Remède préservatif* : médication ayant pour objet d'amender la constitution humorale des individus exposés à une contagion, afin de leur éviter d'être atteints. Les préservatifs proposés par Bourgelat contre la peste bovine avaient démontré leur inutilité pendant l'épizootie de 1774-1776. Mais l'idée persistait. La vaccination reprendra le principe sur des bases scientifiques.

⁵⁰ Arch. dép. Gers, C 28. On a cherché en vain à identifier ce jeune vétérinaire.

⁵¹ Au mois d'août 1791, une bête féroce, qu'on prit pour un loup cervier, égorga aux environs de Saint-Gaudens trois femmes (deux bergères et une métayère) ainsi qu'un jeune berger. LAFFONT, 2015a.

⁵² Ainsi, le 24 juillet 1791, la municipalité de Grenade-sur-Garonne promulguait-elle une ordonnance de police « faisant défenses à tous particuliers de cette ville de laisser vaguer leurs gros chiens dans les rues de la ville de jour comme de nuit » (Arch. dép. Haute-Garonne, 2 E 4666). « En 1793, c'est à Labruguière qu'est signalé un loup enragé qui a blessé deux enfants et de nombreux animaux. » BEZIAT, CHABBERT, 1977, p. 42.

⁵³ Il ne faut pas perdre de vue la limite ténue entre empirisme et médecine « officielle » que souligne par exemple Muriel Laharie en rappelant qu'en 1788 « le maire de Gan transmet aux États [de Béarn] une recette soi-disant infaillible contre la rage ». LAHARIE, 1992, p. 234.

antirabiques⁵⁴. Ce silence contraste avec les récriminations officielles qui s'étaient élevées contre ces individus au moment de la terrible contagion bovine des années 1774-1776. Sans doute est survenue une évolution des comportements et des pratiques entre ces deux épizooties... ce qui ne signifie pas pour autant que l'empirisme ait disparu du jour au lendemain en Midi toulousain⁵⁵.

Ce phénomène conduit à se pencher sur le rôle et l'apparition tardive des vétérinaires en Haut-Languedoc. Le premier qu'on identifie, en 1782, est Pierre Bullion⁵⁶. Ensuite un autre *artiste vétérinaire*, Jean Morette, est mentionné en 1784 à Toulouse sans plus de détails⁵⁷. Aucun document n'établit de relation entre ces praticiens et l'épidémie de rage. On a seulement vu qu'en 1786 le subdélégué de Lectoure eut recours aux services d'un « élève de l'école vétérinaire [de Lyon ou d'Alfort] ». Comme dans bien d'autres

régions⁵⁸, les diplômés tardèrent à s'implanter dans les campagnes toulousaines. Ainsi, pour s'en tenir au district commingeois de Saint-Gaudens, peut-on lire à ce sujet dans la réponse à une enquête de 1794 que « *ce ne sont point des artistes vétérinaires proprement dits, attendu qu'il n'y en a point dans le district ; ce sont ou des cultivateurs ou des marechaux ferrans qui appliquent des remèdes aux maladies des bestiaux le plus souvent d'après l'habitude qu'ils en ont acquise*⁵⁹ ». La rage ne semble donc pas avoir eu d'incidence sur le développement de l'art vétérinaire autour de Toulouse.

Conclusions

Au bout du compte, si ce n'est la fréquence de la maladie entre 1778 et 1785, la question de la rage dans le Sud du pays toulousain ne paraît pas avoir présenté d'originalité. Il semble cependant possible de tirer de ce cas méridional quelques observations générales.

Tout d'abord, un point majeur force l'évidence : que ce soit en ville ou à la campagne, la rage est venue perturber de façon récurrente l'ordre du quotidien dans le second XVIII^e siècle. Le phénomène s'est accentué durant la décennie précédant la Révolution française, venant aggraver un climat délétère qui, en retour, a probablement pesé sur le caractère anxiogène de l'épidémie rabique. On comprend mieux pourquoi le corps médical s'est plus que jamais intéressé à la rage, et que le besoin d'« artistes vétérinaires » a pu se faire sentir (contrairement à ce que certains auteurs ont pu avancer, l'épizootie n'est pas le fin mot de toute chose sur ce point).

Dans le Haut-Languedoc comme ailleurs à la même époque, une relation de cause à effet s'institue entre l'inflation des populations lupines et canines et l'incidence de la rage. Reste à expliquer les raisons du pullulement de ces canidés, et surtout la localisation de la contagion dans certaines régions comme le Sud Toulousain. Ici, on avait affaire à une zone de « moyenne » densité humaine, peu boisée, ni plus ni moins isolée que d'autres pays du royaume où la rage se manifestait peu. Autrement dit, aucune des

⁵⁴ Tel, par exemple, celui de l'abbé de Bap (THÉODORIDÈS, 1979) ce qui ne signifie pas que ce genre de remède n'était pas utilisé (cf. MARSAN 1923).

⁵⁵ Voir par exemple : BERNARD, 1998 ; HUBSCHER, 1999, p. 134.

⁵⁶ Pierre Bullion, né à Chaponnay en Dauphiné le 23 mai 1751, est admis à l'École de Lyon le 11 juin 1773 aux frais de sa province ; il en sort le 7 novembre 1775 pour entrer à l'École d'Alfort et y terminer ses études du 18 novembre 1775 au 15 octobre 1777. Toujours à Alfort, il est chef-adjoint des forges (1779), chef des hôpitaux (1780) puis professeur breveté (1781). Sans doute l'arrivée des prestigieux enseignants de la « période académique » l'incite-t-elle à s'établir à son compte à Toulouse, encouragé par le capitoulat (1782). Un arrêté (20 janvier 1793) du Conseil général de la Haute-Garonne le nomme directeur de l'école vétérinaire qu'on envisage de créer sur place, projet qui n'aboutit pas en raison de l'enrôlement de Bullion dans le régiment de Dragons volontaires de la ville. En 1807, la Société d'Agriculture du département crée un simple cours de médecine vétérinaire dont il assume un an l'enseignement de l'anatomie et de la physiologie. Il meurt à Toulouse le 8 mars 1843. (RAILLIET, MOULÉ, 1908, p. 50, 55-56, 59, 63, 624-625 ; LAFFONT, 2010. Sur la première École vétérinaire de Toulouse : ABDESSELAM, 2011, p. 15-18.)

⁵⁷ Arch. mun. Toulouse, FF 560.

⁵⁸ GERBAUD, 1993.

⁵⁹ Arch. dép. Haute-Garonne, 1 L 643, pièce 728 vendémiaire an III. *Etat des vétérinaires du district de Saint-Gaudens indiquant leur domicile.*

raisons actuellement susceptibles d'expliquer le phénomène ne semble déterminante.

Du sommet du gouvernement (contrôle général) à la base (municipalités), en passant par l'intendance – via les subdélégués – et les assiettes diocésaines, c'est presque toute la chaîne administrative et institutionnelle civile qui s'est trouvée peu ou prou impliquée dans la lutte contre la rage. Relevons que, si certaines institutions qu'on s'attendrait à jouer un rôle dans cette affaire – le Parlement et la louveterie de Toulouse – semblent absentes, c'est probablement la conséquence de lacunes documentaires. On voit ici à l'œuvre ce qu'il est convenu d'appeler la « monarchie administrative », toujours préoccupée de réagir avec promptitude et efficacité. Bien que les sources n'en fassent pas état, il semble difficile de ne pas faire le lien entre cette lutte antirabique et celle menées contre l'épizootie bovine de 1774-1776. La situation qu'on observe laisse à penser que les pouvoirs publics ont bien tiré les enseignements des problèmes qui s'étaient alors fait jour en Languedoc : cacophonie institutionnelle avec des chevauchements d'autorité nuisant à l'efficacité des dispositions prophylactiques, dysfonctionnements dans la chaîne de commandements, etc. La lutte contre la rage a ainsi moins marqué une nouvelle avancée de la politique sanitaire de la monarchie que consolidé une étape marquante de cette histoire. De fait, on peut s'accorder sur l'idée que le combat contre les épidémies animales a été beaucoup plus importante qu'on l'admet d'ordinaire, en France du moins, dans la « refondation des politiques de santé publique » qu'on enregistre un peu partout dans les États d'Europe occidentale à partir des années 1770⁶⁰.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

Arch. dép. Gers, C 28.

Arch. dép. Haute-Garonne, 1 L ; 2 E 4666.

Arch. dép. Hérault, C 1910, pièces 3 et 38 ; C 6835, pièces 136, 138 et 139.

Arch. mun. L'Isle-en-Dodon, D 7.

Arch. mun. Toulouse, BB 163 ; FF 560.

Imprimés

ABDESSELAM Marion, *Histoire de l'École nationale vétérinaire de Toulouse dans ses relations avec l'urbanisme toulousain*, Thèse vétérinaire, Toulouse, 2011, 197 p.

ADAM Claudine, *Les almanachs toulousains au XVIII^e siècle. 1694-1793*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Toulouse Le Mirail, 1998.

Affiches, Annonces, etc. de Toulouse et du Haut-Languedoc, 1781.

ANDRY Charles-Louis-François, « Sur le traitement de la rage : état actuel des personnes mordues en 1775 dans le Mâconnois, par un loup enragé, et traitées suivant la méthode indiquée par M. de Lassonne. Suite des recherches sur la rage », in *Histoire et Mémoires de la Société Royale de Médecine*, 1777-1778, p. 229-230 et 456-569.

BAZIN Hervé Marie, « Saint Hubert, guérisseur de la rage de l'homme et des animaux », in *Bull.soc.hist.méd.sci.vét.*, 7, 2007, p. 117.

BERNARD Daniel, « Vétérinaires, paysans et empiriques en Berry (début du XIX^e siècle) », in CHARLE C., LALOUETTE J., PIGENET M., SOHN A.-M. (éd.), *La France démocratique (combats, mentalités, symboles). Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, P., Publications de la Sorbonne, 1998, p. 69-75.

BEZIAT B., CHABBERT P., « La rage dans le département du Tarn », in *Gaillac et le pays tarnais*. Actes du XXXI^e Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Gaillac, 21-23 mai 1976. Albi, Atelier de l'Orphelinat Saint Jean, 1977.

BLANCOU Jean, *Histoire de la surveillance et du contrôle des maladies animales transmissibles*. P., Office International des Épizooties, 2000.

BOISSIER DE SAUVAGES DE LACROIX François, « Dissertation sur la nature et la cause de la rage, dans laquelle on recherche quels peuvent être les préservatifs et les remèdes » in *Les chefs-d'œuvres de Monsieur de Sauvages ou recueil de dissertations qui ont remporté le prix dans différentes académies [...]*, Lyon, V. Reguillat, 1770, 2 vol., t. 1, p. 1-148 (accessible en ligne sur le site de la BIUM).

CHICHERY Séverine, *Les Sciences de la vie et de la nature à l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse au XVIII^e siècle. Matériaux pour l'histoire des Sciences*, Thèse vétérinaire, Toulouse, 2003, 284 p.

⁶⁰ FRIOUX *et al.*, 2011, p. 45-50.

- COSTE Joël, *La littérature des « erreurs populaires ». Une ethnographie médicale à l'époque moderne*, P., Honoré Champion, 2002.
- DULIEU Louis, « François Boissier de Sauvages (1706-1767) », in *Revue d'Histoire des Sciences et de leurs applications*, t. XXII, 1969, **22**, p. 303-322.
- FOUCAULT Didier, « Un pionnier toulousain de l'électrothérapie : Masars de Casèles », in FOUCAULT, LILE, 2010, p. 205-226.
- FOUCAULT Didier, LILE Pierre C. (éd.), *Toulouse médical au XVIII^e siècle*, Actes du colloque du Centre d'Études d'Histoire de la Médecine, Toulouse, 14 octobre 2006. Toulouse, CNRS, 2010.
- FRIOUX Stéphane, FOURNIER Patrick, CHAUVEAU Sophie, *Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, P., SEDES, 2011, p. 45-50.
- GAULÉJAC A. de –, « Des loups dans la forêt royale ! », in *Revue de Comminges, Pyrénées centrales*, t. XCV, 1975, p. 83-86.
- GERBAUD Olivier, « Le besoin de vétérinaires et la création d'écoles vétérinaires secondaires dans la France rurale à la fin du XVIII^e siècle », in *L'homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Nantes, Ouest Éditions, 1993, p. 219-232.
- GRMEK Mirko D., *Les maladies à l'aube de la civilisation occidentale*, P., Payot, 1994.
- HOIN Jean-Jacques-Louis, « De dix-sept personnes mordues par un loup enragé », suivi de : « Précis des effets du mercure dans la rage », in *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc.*, t. XV, 1761, p. 99-129.
- HUBSCHER Ronald H., *Les maîtres des bêtes : les vétérinaires dans la société française (XVIII^e-XX^e siècle)*. P., Odile Jacob, 1999.
- KING A.A., FOOKS A.R., AUBERT M., WANDELER A.I., *La rage en Europe et dans le bassin méditerranéen : une perspective historique. Historical perspective of rabies in Europe and the Mediterranean Basin*, Paris, World Organisation for Animal Health, 2008 (accessible en ligne).
- LAFFONT Jean-Luc (1999a), « La rage dans le Midi toulousain sous l'Ancien Régime », in *Revue de Médecine Vétérinaire*, t. CL, 1999, **6**, p. 525-534.
- (1999b), « L'introduction et le développement de la pratique de l'inoculation à Toulouse à la fin de l'Ancien Régime », in *L'Auta*, 1999, **642**, p. 5-13 ; **643**, p. 35-43.
- (2010), « Les cadres institutionnels de la médecine à Toulouse au siècle des Lumières », in FOUCAULT, LILE, 2010, p. 90-93.
- (2015a), « La bête féroce du Saint-Gaudinois (été 1791) », à paraître.
- (2015b), « Les chiens dans la ville : le cas de Toulouse sous l'Ancien Régime », in BOURILLON F. (dir.), *Animaux dans la ville de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Journées d'études de la Société Française d'Histoire Urbaine, Maisons-Alfort, 15-16 janvier 2015, à paraître.
- LAHARIE Muriel, « Histoire de la médecine dans la principauté de Béarn (IX^e-XVIII^e siècle) : traits généraux et perspectives », in *Revue de Pau et du Béarn*, 1992, **19**, p. 234.
- LAMOUZÈLE Edmond, *Toulouse au XVIII^e siècle d'après les "Heures perdues" de Pierre Barthès*, [Toulouse, 1914] Marseille, Laffite reprint, 1981.
- LESTRADE Abbé Jean, « Exploits des loups en Comminges », in *Revue de Gascogne*, 1906, p. 237.
- MARSAN Abbé François –, « Préservatifs contre la rage à la fin du XVIII^e siècle », in *Bulletin de la Société Ramond*, t. LVIII, 1923, p. 43-46.
- NOCARD Edmond, LECLAINCHE Emmanuel, *Les maladies microbiennes des animaux*, 3^e éd., P., Masson, 1903, 2 vol.
- RAILLIET Alcide, MOULÉ Léon, *Histoire de l'École d'Alfort*, P., Asselin et Houzeau, 1908, in-4°, XX-829 p.
- SALDUCCI F., *La justice seigneuriale de Nègrepelisse. Criminalité, infrajustice et personnel judiciaire en Bas-Quercy (1751-1775)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 2003.
- SOUBIRAN André, *Le baron Larrey, chirurgien de Napoléon*, P., Fayard, 1966, 522 p.
- THÉODORIDÈS Jean (1973), « Boissier de Sauvages et la rage », in *Histoire des Sciences Médicales*, t. VII, 1973, n° 4, p. 381.
- (1975), « Materia medica antirabica », in *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, t. LXII, 1975, n° 226, p. 523.
- (1979), « L'abbé de Bap, curé de Sommières, et son prétendu remède antirabique (d'après des documents inédits) », in *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, t. LXVII, 1979, **243**, p. 269-279.
- (1981), « Les recherches histologiques sur la rage au XIX^e siècle », in *Clio medica. Acta Academia Internationalis Historiae Medicinae Amsterdam*, t. XVI, 1981, p. 83-92.

— (1982), « De la rage en France au XVIII^e siècle. Prévention », in *Actes du XXVIII^e Congrès international d'Histoire de la Médecine*, Paris, 28 août – 3 septembre 1982. P., Médecine Pratique, 1982.

— (1986), *Histoire de la rage, Cave Canem*, P., Masson, 1986, 289 p.

